



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 2 JUILLET 2025

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 31
Excusés : 22

Date convocation : 5 juin 2025
Date affichage : 17 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIÈRE P, CALINON S, CHAMPHANET S, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, HOFFMANN M, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.
Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, LAGALICE C, SCHMITT A.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DIEBOLT A, GUIBELIN H, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, ROBERT JC.
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, CHANCELOTTE A.
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, HENRIOD G, FRAICHARD A.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DEJEUX Alain

Délibération n° 02072025-11cs

OBJET : Avenant n° 1 aux tarifs 2025

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Berger Levault

Publié le

ID : 039-253900633-20250702-02072025_11CS-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu la délibération n° 11122024-8cs du Conseil Syndical du 11 décembre 2024 approuvant les tarifs 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 21 mai 2025,

Considérant la vente de compost agricole,
Considérant les prestations de traitement des biodéchets,
Considérant le règlement de collecte,
Considérant la collecte des non-ménages,

Le Président, EXPOSE l'avenant n° 1 aux tarifs 2025 :

1/ Pour la vente de compost agricole

SITE DE BREVANS		Tarifs 2025	
Désignation	Unité	professionnels ancien tarif	professionnels nouveau tarif
Vente de produits			
compost agricole CIVAM	€/tonne	8.00 €	5.00 €
compost agricole hors CIVAM (sous réserve disponibilité et accord SICTOM)	€/tonne	9.00 €	5.00 €

Le tarif du compost agricole est applicable au 01/03/2025.

2/ Pour le traitement des biodéchets sur la plateforme de compostage du SICTOM de la Zone de Dole

Le tarif pour le traitement des biodéchets est de 50 € / tonne.

Le tarif pour le lavage de la benne biodéchets est de 10 € / lavage.

3/ Pour les bacs recyclables des non ménages collectés en déchets résiduels :

Le tarif forfaitaire par bac levé : 30 € applicable au 01/05/2025

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE l'avenant n° 1 aux tarifs 2025



Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-253900633-20250702-02072025_11CS-DE